

**Séance « Le projet de Musée mémorial du terrorisme »
9 février 2024, Ministère de la Justice**

Intervenants :

- **Coralie DE SOUZA VERNAY**, Conservatrice du patrimoine, Responsable du pôle collections de la Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme
- **Gérôme TRUC**, Sociologue chargé de recherche au CNRS, Directeur adjoint de l'Institut des Sciences sociales du Politique - UMR7220, Conseiller scientifique de la Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme
- **Lucie VOUZELAUD**, Agrégée d'histoire, Responsable du pôle pédagogique de la Mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme

L'objectif de cette séance est de discuter des questions d'accès au patrimoine qui animent le DU Delphine Lévy par le prisme particulier d'un musée d'histoire et de société en cours de préfiguration, le Musée Mémorial du Terrorisme, issu de la volonté politique du Président de la République Emmanuel Macron et annoncé en septembre 2018.

Comment ce projet vient répondre aux attentes de la société et des associations de victimes en particulier, attentes diverses, différentes, divergentes parfois, mais aussi peut-être les bousculer ? Quelles peuvent être les craintes et les appréhensions, et quelles sont les difficultés d'un projet qui traite d'une question socialement controversée ? Comment un musée d'histoire et de société peut-il permettre au public de dépasser la sidération propre aux lendemains de l'événement terroriste ? Comment peut-il en parler ? Comment constituer des collections sur le terrorisme ? Comment appréhender des objets sensibles dans la perspective de les exposer ? Pourquoi mener une première action en direction des publics scolaires ? En quoi cette expérience nourrit la réflexion de la mission de préfiguration sur le futur musée ?

1) La genèse du musée-mémorial du terrorisme

Gérôme Truc revient sur le point de départ de la réflexion, qui date des attentats de 2015 (Charlie Hebdo, Hypercasher, Montrouge), à l'origine de son ouvrage sur les défis mémoriels. Les pouvoirs publics (Ville de Paris et gouvernement) réfléchissent alors aux suites mémorielles à donner. A l'automne 2015, Anne Hidalgo annonce la plantation de 17 arbres mémoriels pour les 17 morts. Les nouveaux attentats qui s'ensuivent rendent caduque le projet. La Ville de Paris plante finalement un seul arbre, symbole insuffisant pour que le site choisi devienne un lieu de mémoire. Puis surviennent les attentats de Nice en 2016 et les suivants. Cet enchaînement pose problème pour les pouvoirs publics : comment commémorer ? Un comité mémoriel est alors mis sur pied et remet son rapport en 2018 à la Ministre de la Justice, Nicole Belloubet, qui formule plusieurs recommandations dont deux principales : choisir une date unique pour commémorer les attentats (le 11 mars pour le 11 mars 2004 à Madrid, date européenne adoptée également par la France sur le site des Invalides puis au Trocadéro) d'une part ; créer un lieu unique d'autre part.

C'est ainsi que la mission de préfiguration du musée mémorial du terrorisme est créée et confié à l'historien Henry Rousso. Plusieurs personnalités et experts sont auditionnés dont Gérôme Truc pour son ouvrage sur les mémoriaux du 13 novembre (autour de la collecte des contenus des mémoriaux spontanés). La mission de préfiguration se constitue en Groupement d'Intérêt Public regroupant sept ministères et le CNRS. Gérôme Truc intègre l'équipe en tant que conseiller recherche de 2020 à 2024. Il participe à la conception du Projet Scientifique et Culturel du musée ainsi qu'aux débats sur le choix d'un site et d'un lieu. Si le choix d'un lieu

ad hoc distinct du lieu des attentats a été très compliquée, c'est finalement la ville de Suresnes qui a été choisie.

Gérôme Truc partage ensuite une vidéo de présentation du musée mémorial du terrorisme résumant ses enjeux et sa genèse (voir bibliographie).

Pour assurer le succès scientifique et mémoriel du projet, le MMT s'est vu doter d'un Conseil scientifique et culturel d'une part, et d'un Observatoire d'orientation d'autre part, réunissant associations de victimes et mémoriaux internationaux.

Le projet scientifique et culturel du MMT traitera du terrorisme contemporain depuis la fin des années 60, articulé selon 3 thématiques :

- Histoire du terrorisme
- Victimes du terrorisme
- Réaction des sociétés face au terrorisme

Ce projet s'incarnera dans un parcours muséographique à partir des collections du MMT en cours de constitution : des témoignages, des documents d'archives, des objets donnés par les victimes, des scellés judiciaires versés au musée.

Cependant, à côté du musée, le MMT sera également un lieu d'accueil pour les victimes et associations. A cet égard, un mémorial énoncera tous les noms des victimes depuis 1974, et constituera un lieu de commémoration.

Enfin, il s'agira d'un lieu de transmission, de formation, de pédagogie, ouvert à tous les publics et en particulier aux scolaires. Une première exposition a d'ailleurs été présentée en 2023.

Le site choisi pour accueillir le MMT est une ancienne école de plein air construite en 1935 à proximité du Mémorial pour la France combattante au Mont-Valérien. Cette école représente un lieu de résilience et de résistance, puisqu'elle était destinée à accueillir des enfants à la santé fragile. Son ouverture est programmée en 2027.

- *Comment le nom du MMT a-t-il été choisi ?*

Le projet est inédit : c'est la première fois qu'on crée un musée pour évoquer différents attentats. A l'international, les musées mémoriaux sont liés à un lieu et un événement précis.

S'en tenir à l'appellation « mémorial » permet de répondre aux victimes certes, mais il s'agit d'une partie seulement du projet, puisque le MMT a d'autres ambitions et d'autres dimensions, notamment historique et sociologique. Le nom de « Musée mémorial des victimes du terrorisme » avait été envisagé, mais ce nom pouvait laisser entendre qu'on ne s'adresse qu'aux victimes et associations, ce qui encore une fois ne reflète pas les objectifs plus larges du projet. Puis, le comité de préfiguration a formulé une autre proposition : « musée et mémorial des sociétés face au terrorisme », qui cette fois-ci semblait trop compliqué pour la communication, c'est pourquoi cette formulation s'est réduite pour aboutir à « musée mémorial du terrorisme ».

- *Pourquoi la date de 1974 a-t-elle été choisie pour débiter la chronologie ?*

L'année 1974 correspond à la mise en place de la médaille « victime de terrorisme », à la suite de l'attentat de Carlos au Drugstore Publicis le 15 septembre, sur fond de syncrétisme révolutionnaire international. Cet attentat avait pour objectif de peser sur le gouvernement français dans un contexte géopolitique international. Il s'agissait du premier attentat à l'aveugle, ce qui marquait un jalon, une rupture dans l'histoire du terrorisme mondialisé. Par ailleurs, le choix de l'année 1974 convenait pour ne pas rouvrir la blessure mémorielle de la guerre d'Algérie. C'est donc un choix politique et non scientifique, qui s'avère également pragmatique puisque le propos doit se condenser dans un parcours muséographique de 800-900 m².

- *Est-ce que l'institutionnalisation et la patrimonialisation de cette histoire toujours discutée dans la recherche est un risque ?*

Toute exposition est le fruit de compromis. Elle procède d'une discussion entre chercheurs à propos des contenus, puis dans un second temps sur la scénographie, c'est-à-dire comment donner à voir ces contenus. Les chercheurs consultés sur ce projet proposaient de montrer la recherche en train de se faire, dans toutes ses directions. Il s'agit d'une piste intéressante mais il convient de garder à l'esprit que le MMT s'adresse à un public large et non aux spécialistes. Quant à la récupération politique du projet, même si la lettre de mission était signée du président de la République, le politique ne s'en est pas mêlé depuis, et le MMT ne faisait pas partie des chantiers évoqués à la passation des ministres de la culture.

Enfin, à travers le MMT se pose la question de la définition du mot terrorisme : il s'agit d'un concept flou, non défini, problématique pour les chercheurs et souvent instrumentalisé. Loin de donner une définition univoque, le MMR doit montrer cette complexité. Certains chercheurs avancent la thèse selon laquelle le « terrorisme » pourrait être une catégorie pragmatique, qui définit un mode d'action. Dans ce sens, un État lui-même peut donc l'être.

La notion de « terrorisme » est donc au cœur de cultures professionnelles différentes voire concurrentes : politique, académique (le Président du comité de préfiguration est un historien), judiciaire (la Directrice générale est une magistrate). Il n'existe pas de définition internationale juridique sur le terrorisme.

- *Comment le lieu a-t-il été choisi ?*

La Mairie de Paris avait proposé des lieux qui n'étaient pas satisfaisants. Puis Marc Guillaume, préfet de la Région Ile-de-France, fait la proposition d'un site classé en partie dégradé à Suresnes, qui a besoin d'être réhabilité. Il s'agissait d'un lieu neutre du point de vue du terrorisme, qui avait l'avantage d'être près de Paris et donc accessible, et qui était doté d'un parc. C'est ce lieu qui a été retenu. Un parcours patrimonial expliquera le choix du lieu et son histoire, à proximité du musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

Conçu par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods dans une veine hygiéniste, cette ancienne école municipale accueillait les enfants fragiles susceptibles de développer la tuberculose. Une muraille de galets protège en effet de l'extérieur l'intérieur envisagé comme un espace de liberté. Mixte depuis les années 1930, cette école a été à la pointe de l'innovation pédagogique. Les pavillons de salle de classe donnant sur le parc s'ouvraient sur trois faces. Le mobilier en aluminium développé par Jean Prouvé pouvait facilement être déplacé à l'extérieur. Enfin, la terrasse accueillait un solarium et des bassins jouxtaient les bâtiments.

Ce site a été classé en 2022 et reçoit le label « patrimoine du XXe siècle ». Le transformer en musée pose plusieurs problèmes, et notamment celui de la lumière, à conserver au maximum dans les espaces mais qui peut fragiliser les collections. Il convient en effet d'éviter l'environnement fermé et anxiogène, comme le demandaient les associations de victimes.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'inspirer de ce lieu d'innovation pédagogique après la seconde guerre mondiale à travers l'éducation artistique et culturelle et l'institut des écoles de plein air qui s'installe sur le site. Parmi les anciens pavillons de classes reconvertis, un pavillon des associations dédié est prévu dans le projet, de même qu'un pavillon carte blanche pour des artistes, qui permet d'avoir une saisonnalité des offres. A l'intérieur du bâtiment principal, un parcours permanent gratuit pour tous sera installé, à côté de l'espace dédié aux expositions temporaires qui seront quant à elle payantes.

- *Pourquoi un geste architectural contemporain n'a-t-il pas été proposé ?*

L'intégration de l'art contemporain dans le projet est prévue à travers le dispositif du 1% artistique. Il s'agit d'une commande dans le cadre du projet de réhabilitation qui portera sur la partie mémorial et sera portée par le dispositif des Nouveaux Commanditaires. En somme, il s'agit de construire le lieu avec les associations de victimes. Un groupe de travail a œuvré sur la conception du mémorial pendant environ un an, animé par les nouveaux commanditaires, dégageant des lignes directrices comme la nécessité d'un lieu de lumière, avec les noms des victimes. Le jury pour la sélection de l'artiste lauréat du 1% artistique est très normé, constitué notamment de 5 représentants d'associations, la société civile étant donc mieux représentée que l'État. Le cahier des charges rédigé par le groupe de travail a été accepté et précisé par l'État. L'artiste sera désigné d'ici la fin de l'année 2024, selon une procédure de candidature non anonyme. Il disposera d'un généreux budget autour de 400K€.

2) Le musée, son parcours et ses collections

Coralie de Souza Vernay soutient que dans un sens, le MMT peut être qualifié de musée national. Cependant, à la différence des musées nationaux, il ne dispose d'aucune collection, comme dans son temps le musée national de l'histoire de l'immigration.

A l'occasion des attentats de janvier 2015, la Ville de Paris n'a rien collecté. Gérôme Truc a ensuite travaillé sur l'accompagnement de la Ville sur la collecte d'archives en novembre 2015, ce qui représente un tournant. Ainsi, quand le projet de MMT prend forme, la Ville de Paris fait valoir qu'elle conserve le fonds d'archives dont elle est propriétaire. Pour le MMT, les collections présentées seront constituées de prêts, dépôts, facsimilés relatifs aux mémoriaux éphémères. Le MMT bénéficie également des scellés des procès judiciaires qui posent question, puisqu'ils peuvent rapidement selon les affaires représenter un nombre conséquent d'objets. Initialement, les scellés sont conservés dans les greffes des tribunaux. Six mois après la fin de la procédure, les accusés peuvent les réclamer, passé ce délai l'État en devient propriétaire. Mais l'Union Européenne a récemment critiqué cette aliénation des scellés : l'État devrait demander aux accusés s'ils ont l'intention de récupérer les scellés. Le Parquet rechigne donc désormais à transmettre les scellés au MMT, ce qui risque de questionner la provenance et donc les pratiques des magistrats. Ces objets n'ont pas le statut d'archives et ne sont donc pas soumis aux délais liés.

Certains objets constituant les collections ressemblent à des objets archéologiques du sol, qui nécessitent de définir des cadres et des concepts pour les appréhender. C'est par exemple le cas d'une poubelle, la « Joconde du MMT », lié à l'attentat à la bombe au bureau de poste de l'Hôtel de Ville (1986). Un témoin s'est exprimé sur cet objet et exprime son attachement. Il s'agit donc souvent d'objets modestes.

Par ailleurs, outre les objets, les témoignages oraux permettent de transmettre cette histoire. Il s'agit donc de procéder à des collectes d'histoire orale. Toutefois, ces collectes sont lourdes à financer, le MMT a fait le choix pour le moment de se concentrer sur la constitution des collections et la préfiguration du parcours. Il s'agira plutôt de l'ambition du futur centre de ressources du MMT qui aura vocation à rassembler l'accès à toutes les collections et témoignages dispersés dans de nombreux lieux.

Les collections sont constituées aujourd'hui d'environ 1800 œuvres, conservées dans une réserve externalisée louée.

Une question éthique s'est très vite posée au moment de la préfiguration du parcours muséographique : fallait-il exposer la violence, montrer des objets ensanglantés, des armes de crime ? Cette question a été importante au moment des choix scénographiques : les objets sensibles seront contournables, sélectionnés avec soin selon leur pertinence historique, d'autres

seront délibérément exclus. Une attention via la scénographie sera portée à l'évitement de la spectacularisation de ces objets violent. Une possibilité pour les visiteurs de s'en extirper sera ménagée avec des vues sur le parc en permanence dans le parcours, comme autant de formes de sortie. Enfin des safe spaces auditifs rythmeront peut-être le parcours.

La scénographie a été confiée à l'Atelier Projectile, dont la proposition autour de la modularité et la légèreté du geste scénographique a convaincu le jury. L'écriture scénographique sera donc minimaliste, avec un moment scénographique de respiration à travers une installation. Une force de cette proposition résidait dans la conservation de la lumière avec une ouverture de l'architecture. Les tables et les vitrines et tiroirs mettaient en valeur les objets. Il s'agissait du seul projet parmi ceux proposés dans lequel un fils de résistant a vu de la dignité. L'Atelier Projectile était également le seul à prévoir des assises. Les 3 propositions candidates ont donc été très différentes, dont l'une à l'inverse très cloisonnée, sombre, compartimentée, anxieuse.

Pour le moment, le MMT constitué en GIP n'a pas sollicité l'appellation « musée de France ». Les objets, considérés comme des dons et traités de manière égale avec les mêmes normes que des œuvres d'art n'ont par conséquent pas de statut patrimonial officiel. La question de leur régularisation a été différée et fera d'abord l'objet d'une hiérarchisation entre œuvres d'une part et matériel documentaire d'autre part. Les acquisitions n'ont donc pas fait l'objet de commission d'acquisition.

Il n'est pas prévu de réserve au sein du musée mais les bureaux du MMT y seront installés. Il y aura également un espace pour que les associations de victimes puissent se réunir et s'exprimer, même si le discours et le positionnement du MMT est très différent.

3) Les publics

Lucie Vouzelaud précise que l'École a dès l'origine du projet pris une place singulière et évidente à travers l'éducation à la citoyenneté et à la construction du jugement libre via les lieux mémoriaux. Par ailleurs, l'École elle-même avait été touchée par le terrorisme au moment de l'attentat Merah.

Au sein de la mission de préfiguration siègent des personnalités sensibles à ce lien, telles que Jacqueline Eidelman, conservatrice et sociologue spécialiste des publics, et Rachid Hazouz, référent mémoire et citoyenneté à l'Académie de Paris. Avant même le projet du MMT, des enseignants travaillaient dans l'Académie de Paris sur ce sujet. C'est pourquoi un projet participatif d'exposition avant la création du MMT a émergé. Il s'agissait également de préfigurer la participation des publics scolaires dans le futur musée en tentant de comprendre les attentes des élèves et professeurs. Quelles médiations, ateliers, accompagnements mettre en place, quelle formation pour les enseignants ?

Une 1^{ère} édition a eu lieu en 2021-2022, qui a donné envie aux recteurs des académies limitrophes de participer, d'où une deuxième et troisième édition. Ainsi, pendant 3 ans, la même classe d'un lycée professionnel « maroquinerie et métiers de la mode » a bénéficié de ce projet qui a été intégré à leur apprentissage professionnel. Il en résulte une exposition virtuelle à travers des podcasts, une fresque murale mémorielle, une chorégraphie, des dessins, etc. Cette participation active à la préfiguration du musée pose d'ailleurs la question de l'intégration de ces productions dans les collections. Par ailleurs, ce projet a été l'occasion de créer des partenariats, d'accompagner les victimes à parler devant les élèves, de développer l'éducation aux médias et à l'information et un parcours santé.

Il existe un véritable enjeu de médiation pour les publics et d'accompagnement du personnel du MMT lié à la difficulté et à la violence des sujets traités. Comment parler du terrorisme et accompagner les équipes ? Comment éviter l'automatisme du discours de la médiation ? Se pose par exemple la question de la nécessité d'être accompagné par des psychologues pour surmonter ou prévenir des traumatismes différents selon la sensibilité de chacun. Dans les fiches de poste publiées à l'occasion de recrutement, il est signalé l'exposition à des « contenus émotionnellement sensibles ». De nombreux recrutements s'ouvriront : en 2027, il est prévu une équipe de 47 ETP, tandis qu'aujourd'hui elle est constituée de 7 ETP.

A propos du rôle de médiation et d'interprétation du MMT et des attentes qu'il génère, comment traiter de l'actualité ? Parmi les pavillons de classes reconvertis, il est envisagé un pavillon de l'actualité pour traiter de l'actualité chaude mais qui se heurtent à plusieurs questions : quelle expertise le musée peut-il proposer ? Selon quelle échelle de temps ? En effet, plusieurs mois sont souvent nécessaires pour produire des contenus de qualité. Un auditorium est par ailleurs prévu au sein du site.

En conclusion, il est intéressant de signaler le changement d'attitude du ministère de la culture qui s'était abstenu à l'occasion du vote sur le projet scientifique et culturel du musée puis qui s'est déclaré favorable et qui a permis la nomination d'une conservatrice du patrimoine au moment de l'entrée en fonction de la ministre Rima Abdul Malak. A son ouverture en 2027, le MMT aura une double tutelle : les ministères de la culture et de la justice.

4) Bibliographie

Gérôme Truc. Quel mémorial après un attentat de masse ? Trois capitales européennes face au même défi mémoriel. Mémoires en jeu, 2017, 4, pp.90-95.

Sarah Gensburger, Gérôme Truc (Dir.). Les Mémoires du 13 Novembre. Editions de l'EHESS, 2020

Luc Gruson. Le musée national de l'Histoire de l'immigration. Genèse d'un musée. Collection Musées-Mondes, Éditions La Documentation française, 2017

Musée-mémorial du terrorisme - Présentation. "Le Musée-mémorial du terrorisme a pour vocation de rendre hommage aux victimes du terrorisme à l'échelle de la France et du monde. C'est aussi un musée d'histoire et de société, tourné vers la connaissance et la pédagogie. Il ouvrira ses portes en 2027." : <https://vimeo.com/761119556>

Actualisation et perspective suite à la conférence de février 2024 :

Le 15 mai dernier, le MMT organisait son premier séminaire international sur le thème *Musées mémoriaux consacrés au terrorisme dans le monde, quel présent, quel avenir, quelles coopérations ?*

1ère table ronde : Histoire et mémoire, quels enjeux pour les lieux de mémoire ?

<https://vimeo.com/951125452>

2e table ronde : Victimes, société et mémoire : comment faire entendre la voix des victimes et rendre visibles les réactions de sociétés dans les lieux de mémoire ?

<https://vimeo.com/953938744>

3e table ronde :

Architecture et mémoire : quel sens l'architecture peut apporter à la mémoire ?

<https://vimeo.com/956999779>